



Commune de B E R T R A N G E

Version française

Service d'Education et d'Accueil Bertrange

Contact: Joëlle RIPPINGER
Tél: 26 312 717
e-mail: joelle.rippinger@sea.bertrange.lu

OBJET : Inscriptions pour l'année scolaire 2024/2025

Chers parents,

Pendant la période scolaire, le Service d'Education et d'Accueil Bertrange (SEA) offre aux enfants des services tels que l'accueil du matin, le restaurant scolaire, l'étude surveillée des devoirs, ainsi que des activités et projets pédagogiques après les cours. Le SEA Bertrange est également ouvert pendant les périodes de vacances scolaires, à l'exception de la deuxième semaine des vacances de Noël et des deux premières semaines au mois d'août après les activités d'été.

Si vous avez l'intention de profiter de l'une ou l'autre offre pendant l'année scolaire 2024/2025, il est impératif d'inscrire votre (vos) enfant(s) afin de réserver les places souhaitées. Les inscriptions se font par ordre de priorité:

1. dossiers des familles monoparentales qui travaillent et des familles où les deux parents travaillent
2. dossiers des familles défavorisées
3. dossiers des familles non-prioritaires

Les demandes d'inscription ne peuvent être acceptées que dans la **limite des places disponibles** et sous réserve que les **conditions** suivantes soient remplies :

- les dossiers sont à remettre entre le **13 et 24 mai 2024**
- les dossiers doivent être **complets**
- les dossiers sont **à remettre** à un membre de la direction au SEA Bertrange bâtiment « Beiestack »
ou
- les dossiers sont **à envoyer** par voie postale (la date du cachet de la poste est déterminant)

Direction	Adresse postale
SEA Bertrange Bâtiment « Beiestack » <u>Heures d'ouverture du bureau:</u> 8.00-12.00 heures	Administration communale de Bertrange SEA Bertrange B.P.28 L-8005 Bertrange

Au verso vous trouvez la liste des **documents à remettre**. Les formulaires nécessaires peuvent soit être téléchargés sur le site internet de la commune, soit être retirés au SEA Bertrange.

En cas de questions supplémentaires, n'hésitez pas à contacter Madame Joëlle RIPPINGER ou Madame Sonja KIEFFER aux numéros de téléphone 26 312 717 ou 26 312 744.

En vous remerciant d'avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, chers parents, l'expression de nos salutations distinguées.

Bertrange, le 28 mars 2024

Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Georges FRANCK,
Secrétaire

→ **Documents à remettre**

DOCUMENTS À REMETTRE

ATTENTION

Les places sont limitées et
les demandes d'inscription incomplètes ne seront pas acceptées et renvoyées à l'expéditeur.

- Fiches d'inscription**
 - pour la **période scolaire** (cycle 1 précoce **ou** cycle 1.1-4.2) et
 - pour la **période de vacances scolaires** (même si votre enfant ne profite pas)
- Fiche médicale** remplie par le(s) parent(s)
- Certificat médical** en cas **d'intolérance alimentaire**: le formulaire doit être rempli par le médecin traitant
- PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** pour les enfants atteints d'une **maladie chronique** ou ayant des **besoins de santé spécifiques** dus à des allergies, des allergies alimentaires, l'asthme, des maladies cardiaques, le diabète, l'épilepsie et l'hémophilie.
- Certificats de travail récents**
 - **employé(e)/(s) ou fonctionnaire(s)**: le certificat doit être rempli par l'employeur en indiquant impérativement
 - le type de contrat (CDI ou CDD)
 - le degré d'occupation (50%,75%,100% ...)
 - l'horaire exact de travail pour les parents travaillant <100%→ les contrats de travail, fiches de salaire ou autres pièces **ne sont pas acceptés!**
 - ou
 - **indépendant(s)**:
 - certificat de travail (déclaration sur l'honneur) établi par la personne concernée
 - l'horaire exact de travail
 - un certificat d'affiliation délivré par le CCSS
- Copies des documents suivants de votre enfant :**
 - la carte de vaccination
 - la carte de sécurité sociale
 - le contrat « Chèque Service Accueil ».
- Pour les familles non-résidentes:**
 - certificat de résidence élargi délivré par la commune de résidence.
- Toute autre pièce nécessitant une inscription au SEA Bertrange :**
 - maladie grave d'un parent ou de la fratrie → certificat du médecin traitant est requise
 - la fréquentation d'un SEA est obligée par jugement
 - la fréquentation est recommandée par un service familial ou un assistant social
 - ...

Les fiches peuvent être téléchargées sur le site internet de la commune
www.bertrange.lu → citoyens et résidents → Service d'éducation et d'accueil → inscriptions 2024/2025
ou
être retirées au SEA Bertrange.